

Vaccination à l'officine et DPC

Une aberration de plus...

L'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) a annoncé lors de la réunion de la section professionnelle pharmaciens que le module de formation « vaccination » dans le cadre de l'expérimentation ne serait pas validé au titre du DPC. Les raisons invoquées de ce renoncement sont purement administratives. En effet, cette formation ne répondrait pas strictement à l'objectif premier du DPC, à savoir l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles.

Comment peut-on prendre une telle décision lorsqu'une expérimentation répond en tout point à une priorité gouvernementale de santé publique ?

Comment peut-on prendre une telle décision lorsque l'intérêt de la santé publique implique la formation d'un maximum de professionnels de santé afin d'augmenter le taux de couverture vaccinale ?

Comment peut-on prendre une telle décision sachant que le budget DPC est maîtrisé ? Pourquoi dans ces conditions ne pas le financer ?

Cette décision a tout simplement été prise sans analyse et sans prise de recul. L'ensemble des membres de la section professionnelle considère que cette décision est inacceptable.

On voudrait démotiver les pharmaciens qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

La Fédération appelle le conseil de gestion à prendre ses responsabilités et à revenir sur cette décision, adoptée sans prise en compte des implications réelles des pharmaciens participant à l'expérimentation.